



172 rue des Lavoirs

63 450 Cournols

Email : [mairie.cournols@orange.fr](mailto:mairie.cournols@orange.fr)



## Compte-rendu du conseil municipal

**Mardi 6 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi six janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de CURNOLS, sous la présidence de Monsieur Philippe TARTIERE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 23 décembre 2025.

**Présents :** Philippe TARTIERE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Catherine LADEVIE, Sylvain BARRAT

**Absents :** Frédéric BOIVIN, Élia CALE.

Secrétaire de séance : Bruno SAMSON.

Un point est rajouté à l'ordre du jour concernant la PFAC.

### **- Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2025.**

- *Approuvé à l'unanimité.*

### **- Programme travaux et financement village de Randol.**

Mr le Maire présente le coût estimatif des travaux sur le village de Randol, environ 320 690 € H.T, à déduire les subventions possibles. Les travaux concernent les voiries et réseaux divers, les espaces verts et divers aménagements dans le village. A noter que certains réseaux sont non-conformes. Il est temps d'étudier les subventions possibles. La Région pourrait subventionner via le Feder et peut-être le Leader, mais aussi l'Etat et le Département, mais l'avis de la DRAC est nécessaire (le village est un site inscrit ; un petit secteur est en site classé) pour se prononcer.

### **-Transfert des compétences assainissement.**

Quelques mots sur le projet de transfert de la compétence assainissement collectif. Voici quel est le scénario de transfert retenu :

- Transfert à Mond'Arverne, effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2027 ;
- Adhésion des communes au SMVVA pour la compétence collecte et traitement.

Pour le SMVVA, c'est un agrandissement du périmètre (14 adhésions de nouvelles communes), et le fonctionnement actuel est adapté à cette évolution.

Pour l'ensemble des syndicats, mise en place du mécanisme de représentation. Les représentants siégeant aux conseils syndicaux ne seront plus désignés par les communes, mais par la Communauté de Communes.

Pour information : les tarifs assainissement actuels au 1<sup>er</sup> janvier 2025, quelques exemples de communes : Cournols : 1.33€ / Olloix : 2.38€ / Manglieu : 1.45€/ Saint Sandoux 2.28€/ SMVVA : 2.90€

### **- Rapport et conclusions Enquête publique PLUI de Mond'Arverne.**

L'enquête s'est déroulée du lundi 6 octobre 2025 au vendredi 7 novembre 2025.

Seize permanences ont été organisées pour accueillir le public. 3 au siège de Mond'Arverne, 9 dans les pôles de vie et 4 dans des communes particulières. Compte tenu de la fréquentation enregistrée lors des premières permanences, la commission a décidé d'assurer quatre d'entre elles avec deux commissaires enquêteurs :

Le public a pu déposer des observations :

- Sur un registre numérique ouvert spécifiquement pour l'enquête,
- Sur les registres papiers mis à disposition dans toutes les communes de la communauté de Mond'Arverne, et au siège de celle-ci.
- Par voie postale.

La commission d'enquête estime que l'enquête s'est déroulée dans des conditions tout à fait satisfaisantes. Elle a pu accueillir 347 personnes pendant les permanences et plus de 600 contributions ont été recueillies. En résumé, pour Cournols, les contributions sont au nombre de quatre.

Le vote du PLUi aura lieu à la Communauté de communes le 29 janvier.

### **- Participation pour le financement de l'assainissement collectif.**

Mr le Maire reprend les éléments concernant le calcul de la participation due par les propriétaires pour chaque immeuble raccordé. Au vu des augmentations de tarifs des entreprises et des matériaux, le nouveau montant forfaitaire pour le raccordement à l'égout sera de 2 250 € pour une surface de plancher de 0 à 100 m<sup>2</sup> et, au-delà de 100 m<sup>2</sup>, 30 €/m<sup>2</sup> supplémentaire. Légalement, le montant de la taxe ne doit pas dépasser 80% du coût d'un assainissement individuel.

- *Approuvé à l'unanimité.*

### **- Questions diverses.**

*Clôture de la séance à 22 heures. — Prochain Conseil le mardi 3 mars.*